

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 12 JANVIER 2010**

Conseillers municipaux absents : Simon LIARD, Patrick GACHON et Franck LEWILLON.

Secrétaire de séance : Rolande THUDEROZ.

Observations éventuelles sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal :  
Néant.

**I. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Ont été examinés les dossiers suivants :

- Transfert de permis de construire : nouvelle demande déposée le 24.12.2009 par M. POIRE, pour maison jumelée de M. LABLABJIAN située section AB n° 517, chemin des Tournelles. Le 1<sup>er</sup> dossier de transfert de permis a été refusé car la surface du terrain est insuffisante. Ce transfert peut se faire dans sa globalité et sans modification. Le conseil donne son accord en ce sens.

\* Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Maître Didier LECLERCQ de GRENOBLE a transmis une D.I.A pour la parcelle cadastrée section AB n° 517 = 1113 m2 appartenant à la SARL S.O.G.I.M.

Prix de vente : 45 000 € + 3 000 € TTC de commission d'agence.

Acquéreurs : M. et Mme POIRE Nicolas, domiciliés à CHABONS.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

\* Déclaration préalable :

- déposée par M. Henri TRIPIER-MONDANCIN, domicilié 651 chemin de Layat à VIRIEU, pour une véranda contre la façade sud de l'habitation à l'intérieure de la propriété.

Dimensions : 12 m2.

Ossature bois conçue par 5 poteaux de soutien. Toit en tuiles écailles rouge avec 2 fenêtres de toit (double vitrage). Propriété cadastrée section A n° 2 = 480 m2. Zone au P.O.S : NB. Hors périmètre du château. Accord est donné.

- déposée par A.P.E.M SA à 38290 FRONTONAS pour M. PICCARD et Mme KUBLER, 111 Chemin de la Chapelle à VIRIEU, pour l'installation de 4 panneaux photovoltaïques et revente de l'énergie. Surface totale : 23.84 m2.

Propriété cadastrée section AC n° 200 et 201 = 1500 m2. Zone au P.O.S : NBrg. Hors périmètre du château. Accord est donné.

\* Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- reçue le 05.12.2009 de la SCP RAYNAUD à LA TOUR DU PIN, pour la propriété de M. et Mme BERNARD Rémy, 253 rue du Grand Champ à VIRIEU, cadastrée section AD n°114 = 1208 m2. Prix de vente : 181 350.00 € + 13 650.00 € de commission d'agence. Acquéreur :

M. MERCIER Quentin de ALIXAN, Drôme.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

\* Résidence du Parc :

La démolition de l'ancien gymnase va bientôt commencer. La construction débutera par le bâtiment C (au fond) ; livraison fin 2010 et les deux autres bâtiments : avril 2011. Une grille des tarifs de vente est en mairie.

Réflexions à voir avec l'architecte :

- dans chaque appartement au rez-de-chaussée est prévue une baignoire, alors que ces appartements sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
- sur les plans des façades : des volets sont dessinés, alors que sur le descriptif, ce sont des volets roulants PVC.

Une demande a été formulée pour 9 pass foncier, le conseil municipal serait d'accord sur le principe pour 6 pass fonciers. Avant de délibérer, l'assemblée attend des éléments sur la loi de finances 2010.

\* Réunion élaboration du P.L.U : la dernière réunion s'est tenue le 21 décembre 2009. Le thème était : aménagement de l'espace – fonctionnement urbain – déplacements. Hameaux et patrimoine communal.

Date de la prochaine réunion : 25 janvier, le thème sera « les réseaux », participeront M. Benjamin BUISSON du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement

Les autres réunions prévues : les 15 février 2010 à la salle des fêtes (sur les exploitations agricoles) et 22 Mars 2010.

\* Information parcelle communale : le terrain situé derrière le bureau de poste est constructible. Sur le plan d'assainissement, les réseaux passent à cet endroit. Réflexion est demandée au conseil sur les possibilités d'utilisation de cette parcelle communale

**II. VOIRIE :**

- Déneigement : les employés communaux ont fait du bon travail. Le tracteur est très fonctionnel. Les hameaux ont été assez vite déneigés.

Réclamations des habitants de la rue de la gare (CD 17) : les façades ont été « crépies » à droite, en montant par les véhicules du conseil général. Un courrier leur sera adressé.

- A l'entrée de la zone artisanale « Mas de Perrière », il n'y a pas de protection, et un véhicule pourrait bien se retrouver en déséquilibre sur le ruisseau. Une glissière de sécurité en bois sera installée. D'autre part, il manque une signalisation au sol. Un devis a été demandé. Il en sera discuté avec la Cté de Communes qui a la compétence voirie.

- A.T.E.S.A.T : La D.D.E de GRENOBLE a transmis un dossier relatif à l'Assistance Technique de l'Etat pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Une réunion d'information a eu lieu le 17 Décembre à NIVOLAS définissant les différentes missions auprès des communes. Cette convention est passée chaque année avec la D.D.E qui s'est regroupée avec la D.D.A ; désormais la D.D.T.

Le montant de la mission de base est de 234.45 €. Le conseil municipal délibère et approuve cette convention A.T.E.S.A.T fixée à un an et prenant effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION A.T.E.S.A.T A COMPTEUR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu fin décembre de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère un dossier relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice de la commune.

Le Maire rappelle que la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale, dans son article 7-1, créée par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 modifiée, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'État dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

Le montant forfaitaire total correspondant à cette mission est de : 234.45 €.

Une convention à compléter est jointe au courrier. Elle prend effet au

1<sup>er</sup> Janvier 2010, et fixée à un an, et peut être renouvelée deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité,

- ACCEPTE cette convention A.T.E.S.AT prenant effet à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2010,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

=====

- Travaux de voirie au Centre de Soins : M. le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 8 Juillet 2009, le conseil avait donné son accord pour participer à des travaux de voirie devant le Centre de Soins à hauteur de 5 000 € H.T. Un courrier de confirmation avait été transmis à Mme la Directrice, courant juillet.

Courant décembre, la société S.T.G.L a envoyé la facture. Il s'agit d'une participation demandée pour la création de 2 places handicapées, d'un emplacement pour les livraisons et sur le trottoir d'un « dépose minute ». Le conseil municipal délibère pour donner son accord pour ce règlement.

Un état des crédits de report 2009 sera établi pour payer la somme de 5 980.00 € TTC en investissement.

**OBJET : ACCORD POUR REGLEMENT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEVANT LE CENTRE DE SOINS DE VIRIEU :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son acquiescement lors de la réunion du 8 Juillet 2009 pour participer à certains travaux d'aménagement et signalisation sur le trottoir, devant le Centre de Soins de VIRIEU à hauteur de 5 000 € H.T.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu courant décembre, la facture de l'entreprise S.T.G.L de LA MURETTE, Isère, correspondant à la création de deux places handicapées, d'un emplacement pour les livraisons et d'un « dépose minute ».

Le montant est de 5 000 € H.T, soit 5 980.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, en plein accord avec le Maire et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le règlement de cette facture à l'entreprise S.T.G.L, soit la somme de : 5 980.00 € TTC. (cinq mille neuf cent quatre vingt euros).

=====

### **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

- Appartement communal : situé au-dessus de la Poste. Les locataires ont signifié leur départ au 15 Décembre 2009. L'isolation est à refaire, il ne peut être reloué en l'état. L'étage est composé d'un petit studio et d'un appartement de 2 chambres, cuisine, salle à manger et salle de bains. Le petit studio pourrait être loué à un apprenti. Des devis seront demandés pour la restauration de l'appartement et du studio attenant.

- remplacement extincteurs : suite au contrôle des extincteurs dans les bâtiments communaux, la société SASIC a transmis un devis pour le remplacement ou pour l'échange de certains extincteurs. Montant du devis : 1 480.52 € H.T.

D'autres devis seront demandés, et il sera demandé à la Cté de Communes, la récupération éventuelle de certains extincteurs de la Halle de Sports.

Lors de la visite de sécurité de la salle des fêtes, un avis favorable pour son fonctionnement a été donné.

- Demandes de subvention D.G.E : avant le 5 Février 2010, 2 dossiers seront envoyés à la Sous-Préfecture pour des demandes de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Le premier dossier concernera le réaménagement des vestiaires du local de foot, dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées, et le second dossier : l'aménagement de la roue à augets, dans le cadre des travaux exceptionnels d'ouvrages d'art et sauvegarde.

Pour le dossier de réaménagement des vestiaires, nous attendons le devis de M. MION.

Le conseil municipal délibère et demande une subvention au titre de la D.G.E pour ces deux dossiers.

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E DES COMMUNES POUR LE REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU LOCAL DE FOOTBALL : OPERATION D'AMENAGEMENT SPECIFIQUE « ACCESSIBILITE HANDICAPES » ET APPROBATION MODALITES DE FINANCEMENT :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'opération concernant le réaménagement des vestiaires du local de football, dans le cadre d'aménagement spécifique pour l'accessibilité des handicapés.

Le coût prévisionnel global de ces travaux chiffrés par l'architecte s'élève à 250 000 € H.T. (deux cent cinquante mille euros).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

\* SOLLICITE de l'Etat pour le réaménagement des vestiaires du local de football dans le cadre d'aménagement spécifique pour l'accessibilité des handicapés, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, de 35 % du montant H.T des travaux.

\* APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

D.G.E : montant de la subvention : 87 500.00 €

Réserve parlementaire : .....13 325.00 €

Département.....75 000.00 €

Emprunt communal .....74 175.00 €

TOTAL .....250 000.00 €

\* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E DES COMMUNES POUR DES TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE SAUVEGARDE DE LA ROUE A AUGETS (ROUTE DE VAUGELAS) ET APPROBATION MODALITES DE FINANCEMENT :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration de la roue à augets (route de vaugelas) dans le cadre de travaux exceptionnels de sauvegarde aux ouvrages d'art. Le coût prévisionnel global de ces travaux chiffrés par la SARL Jean-Pierre RUGA de SEYSSINS, Isère, s'élève à 14 800.00 euros H.T (quatorze mille huit cent euros).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

\* SOLLICITE de l'Etat pour la restauration de la roue à augets, dans le cadre de travaux exceptionnels de sauvegarde aux ouvrages d'art, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, de 35 % du montant H.T des travaux.

\* APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

D.G.E : montant de la subvention : 5 180.00 €

Autofinancement..... 9 620.00 €

TOTAL ..... 14 800.00 €

\* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

- Participations éventuelles des communes aux frais de fonctionnement : pour les activités foot, la tonte du terrain et l'entretien des vestiaires...

Une réunion à ce sujet est programmée le 21 Janvier 2010 en mairie de VIRIEU en présence des maires de Blandin, Chassignieu, Chélieu et Panissage.

Les frais de fonctionnement ont été calculés par rapport au pourcentage d'habitants de ces communes.

Estimatif des charges annuelles : environ 15 000 € si les travaux sont faits par une entreprise et 13 500 € par les employés communaux.

- Personnel technique : il effectue désormais des horaires d'hiver et des horaires d'été.

L'hiver : 8 h – 12 h et 13 h 30 – 15 h 30 mn, (soit 6 heures d'octobre à mi-mars) et l'été : 8 heures (de mi-mars à septembre).

Ils gèrent leur temps de travail et leur temps de repos et récupération, et travaillent du lundi au vendredi.

**IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

\* Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX indique qu'une réunion de la commission a lieu demain avec la Cté de Communes. Elle aura pour thème : le « projet résidence ».

Le 6 Février 2010 sera donné le 1<sup>er</sup> spectacle de l'année à la salle des fêtes :

« Molière une passion ».

\* SIVU des Ecoles Publiques :

Raoul TARTAIX informe l'assemblée de l'avancement du dossier travaux d'agrandissement de l'école publique :

L'ouverture des derniers plis pour les travaux d'électricité, plomberie et chauffage a eu lieu.

Aucune offre reçue pour le lot chauffage. L'architecte va renvoyer cinq dossiers à des chauffagistes.

\* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :

Marie-Agnès TOURNON rappelle à l'assemblée que la remise des prix du fleurissement communal s'est déroulée à la salle des fêtes, le soir des vœux de la municipalité.

Lors de la présentation des vœux à la Maison de Retraite, Madame Yvonne GOJON a été honorée. Cette dame ramasse les papiers dans les rues de VIRIEU depuis plusieurs années.

La dernière réunion de quartiers s'est tenue le 11 décembre. Il s'agissait du secteur des HLM et rue du Vallon de Lamartine. Peu de participants. Les problèmes évoqués : le bruit lorsque la salle des fêtes est louée, la circulation, la vitesse, les plateaux surélevés, l'accès aux personnes handicapées...

Un jeune stagiaire, Landry VALLIN, actuellement en BTS, viendra 12 semaines travailler sur le plan de désherbage communal en liaison avec le SMABB.

\* Commission Affaires Sportives, Animations :

Animations :

Gilles PONCHON indique au conseil que plus de 200 repas ont été servis au Téléthon, début décembre à PANISSAGE. La recette versée est de 3 200 €.

Les dons ont diminué cette année, la buvette a un peu moins fonctionné.

66 DVD relatant le Comice Agricole 2009 ont été vendus à ce jour.

\* C.C.A.S :

Jean-Philippe REPIQUET rappelle au conseil que le 12 Décembre : 77 colis de Noël ont été confectionnés et distribués aux personnes âgées de 70 ans et +.

\* S.M.A.B.B :

Jean-Philippe REPIQUET résume la dernière réunion du S.M.A.B.B qui passe en phase d'investissements lourds. Le débat était très intéressant. Une augmentation des cotisations va s'imposer en 2010 (environ 20 %).

**V. QUESTIONS DIVERSES :**

- Courrier de la Sous-Préfecture : du 15.12.2009 demande au conseil municipal de retirer sa délibération du 3 Novembre 2009 désignant des délégués au syndicat intercommunal de gestion et de construction du C.E.G de Les Abrets. En effet, la commune n'est pas membre du syndicat et n'a donc pas la possibilité de siéger au conseil syndical. Le conseil municipal délibère et annule sa délibération du 3 Novembre 2009.

**OBJET : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 03.11.2009 DESIGNANT DES DELEGUES AU SYNDICAT DE GESTION DU C.E.G DE LES ABRETS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Sous Préfet de La Tour du Pin du 15 Décembre 2009 demandant à l'assemblée de retirer sa délibération du 3 Novembre 2009 désignant des délégués au Syndicat Intercommunal de gestion et de construction du C.E.G des LES ABRETS, Isère. En effet, la commune n'est pas membre de ce syndicat et n'a donc pas la possibilité de siéger au conseil syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :  
- annule la délibération du conseil municipal du 3 Novembre 2009 dont l'objet était :  
« désignation de délégués au syndicat intercommunal de gestion du gymnase du collège Marcel Bouvier ».

=====

- Courrier du député : du 28.12.2009 présentant la nouvelle imposition locale des entreprises, suite au projet de loi de finances 2010 supprimant par son article 2 la taxe professionnelle. M. Georges COLOMBIER vient en permanence vendredi matin à la mairie.

- Recensement de la population : 998 habitants. Le recensement est réactualisé chaque année. En ce qui concerne le montant des indemnités des élus, il faut attendre le nouveau décret et les estimations qui intègrent le nombre de foyers et une moyenne d'habitants par foyers. Le prochain recensement aura lieu en 2011.

- Carte de remerciements : au conseil municipal pour son soutien chaleureux lors des obsèques de Madame REYNAUD, mère de Martine MOREL et belle-mère du Maire.

Prochaines réunions du conseil municipal :

- Mardi 9 Février 2010
- Mardi 2 Mars 2010
- Mardi 23 Mars 2010 (pour budget).